

## Conseil d'Administration

**Séance du jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

**Adoption du compte rendu du CA du 26 février 2026**

**Aujourd'hui jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

**Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente**

Etaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEAUX, Perrine VIGROUX, Camille DE SINGLY, Laurence NAVAILLES, Madeleine AKTYPI, Malak MEBKHOUT, Claire FRADIN, Apolline FRYDENZON  
MM Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenaël LAMARQUE, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Gérard CHAUSSET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

Mme Charline CLAVEAU par Mme Maylis DESCAZEAUX ; M. Johnny LEBEAUPIN par Mme Laurence NAVAILLES

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Fatiha BOZDAG, Camille CHOPLIN, Jacques MANGON, Karine ROUX-LABAT Stéphane DELPEYRAT, Andréa BUR

## Conseil d'Administration

### Compte rendu de la séance du 26 février 2026

**Aujourd'hui jeudi 26 février 2026 à 10h30**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'École supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

**Monsieur Baptiste MAURIN – Président**

Étaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEUX, Juliette ROUILLON-DURUP, Charline CLAVEAU, Anne LEPINE, ROMY Castaing, Malak MEBKHOUT, Madeleine AKTYPI  
MM Baptiste MAURIN, Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Jules HELLE-FORGET, Sébastien VONIER

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

M. Pierre HURMIC par M. Baptiste MAURIN ; M. Gwenaël LAMARQUE par Mme Juliette ROUILLON-DURUP ; M. Cyrille JABER par M Alexandre PERAUD ; Mme Camille CHOPLIN par Mme Maylis DESCAZEUX ; M. Stéphane DELPEYRAT par M. Didier ARNAUDET ; Mme Anne-Eugénie GASPARD par Mme Anne LEPINE ; Mme Zeineb LOUNICI par Mme Charline CLAVEAU ;

Étaient excusé.es et non représenté.es :

M. Pierre de GAETAN N'JIKAM

Monsieur Baptiste Maurin, Président, constate que le **quorum** est atteint et est désigné **secrétaire de séance**.

Bienvenue aux nouveaux administrateurs issus des dernières élections du personnel et des étudiants. C'est leur premier conseil d'administration et peut être le dernier du Président.

Baptiste Maurin propose que les délibérations financières – n°2 à 5 - soient proposées au vote immédiatement, pour finir sur la n°1 qui concerne la direction générale de l'école.

### **Adoption du compte rendu du CA du 12 décembre 2025** **Adopté à l'unanimité**

### **Décision portant adoption des montants des divers droits d'inscription pour l'année scolaire 2026-2027- Délibération D.02-2026**

Baptiste Maurin explique en préambule que l'ensemble des délibérations financières qui suivent sont issues et conformes au débat d'orientation budgétaire du précédent conseil d'administration. Mais toutes les interrogations des nouveaux administrateurs sont les bienvenues.

Hervé Alexandre expose que cette délibération propose une reconduction à l'identique de tous les droits d'inscription – cours publics et concours/commissions- excepté ceux qui concernent les étudiants. 2 nouveautés pour ce qui les concerne :

- la confirmation de l'exonération totale pour les étudiants boursiers ;
- et pour les autres, après 4 années de stabilité, une augmentation de 3%, pour les porter à 561€.

Cette proposition fait suite à une étude comparative réalisée auprès des écoles du Grand Huit avec la prise en compte des consommables qui sont aujourd'hui en grande partie mis à disposition des étudiants gratuitement.

Madeleine Aktypi note que c'est une augmentation non considérable, quasiment symbolique, mais que dans le contexte actuel des étudiants, les représentants des enseignants souhaiteraient conserver le montant initial des droits d'inscription.

Jules Helle-Forget ajoute que c'est également la position des étudiants.

Baptiste Maurin confirme qu'une augmentation de 3% pèse sur le budget d'un étudiant. C'est tout l'enjeu : trouver un point d'équilibre pour faire évoluer les recettes pour le fonctionnement de l'école. Tout est pris en charge pour les étudiants, l'inflation était en moyenne de 10%, les moyens de fonctionnement de l'école diminuent. Chacun connaît les tensions budgétaires pour les collectivités territoriales. Il faut être exemplaire sur les capacités de gestion tout en gardant la meilleure qualité de service. Le benchmark identifie une moyenne des droits d'inscription à 634 €, on aurait pu s'y caler d'autant que les écoles ne fournissent pas le matériel. Il s'agit d'une petite trajectoire qui reste bien en dessous de l'inflation, les boursiers restant protégés par la nouvelle exonération. Cette évolution a tenu compte de ce besoin d'équilibre ; elle ne suit pas le coût réel de la formation.

Jules Helle-Forget indique qu'il faudrait revoir les conditions d'attribution des bourses aux étudiants, mais qu'il est bien conscient que ce n'est pas une décision qui dépend de l'école.

Charline Claveau ajoute que ce montant reste en dessous de la moyenne des écoles territoriales, et qu'il faudrait pouvoir comparer avec d'autres écoles d'enseignement supérieur publiques qui ont un taux d'encadrement inférieur. Il faut ramener le montant de ces droits d'inscription à la qualité de l'enseignement et de l'encadrement à l'ebabx. C'est un effort supplémentaire qui vaut le coup.

### **Adoptée à l'unanimité**

**Décision portant adoption des dotations d'aide aux diplômés - Délibération D.03-2026**

Hervé Alexandre expose que la délibération propose de ne pas modifier les montants de ces dotations, soit 90 € pour les étudiants qui présentent le DNA et 195 € pour ceux qui présentent le DNSEP.

Il s'agit là de permettre une certaine autonomie des étudiants dans leur année diplômante. Ce dispositif a été mis à la discussion en conseil pédagogique car se pose la question de l'équité. Un étudiant de 4<sup>e</sup> année qui a quasiment un accès libre aux matériaux aurait ainsi des moyens techniques supérieurs à un étudiant de 5<sup>e</sup> année qui perçoit cette bourse et se débrouille tout seul. C'est un dispositif mis en place depuis de nombreuses années pour, à l'origine, mesurer les coûts d'un projet dans le cadre de l'insertion professionnelle. Il faudra ouvrir le débat pour une stratégie globale des tarifs de droits d'inscription, de ces dotations, du soutien aux étudiants et des bourses ou aides aux étudiants qui ne sont pas boursiers. C'est une question globale qui devra être discutée, c'est pour cela qu'il est proposé de ne pas toucher à ce dispositif aujourd'hui.

**Adoptée à l'unanimité****Décision portant adoption des montants des bourses Erasmus - Délibération D.04-2026**

Hervé Alexandre expose qu'il s'agit d'une mesure technique requise par l'agence Erasmus. Ses règles ont évolué de façon positive : les bourses suivent le coût de la vie dans les pays concernés, au lieu de 3 groupes, il n'y en plus que 2, c'est au bénéfice des étudiants.

**Adoptée à l'unanimité****Décision portant adoption du BP 2026 - Délibération D.05-2026**

Baptiste Maurin souhaite rappeler le contexte dans lequel nous vivons : la raréfaction des finances publiques, donc une nécessaire prudence pour ce qui nous concerne dans la gestion, la projection et le travail au quotidien. Ce budget primitif repose sur ce qui a été validé par nos financeurs. Mais il faut émettre une réserve majeure en cas de révision qui peut arriver.

L'école est en bonne santé financière, c'est une chance ; de nombreux acteurs et actrices culturels sont menacés de manière forte. L'ebabx a les moyens de continuer un enseignement de qualité. Pour ceux qui douteraient de notre chance : invitation à écouter le podcast de France Culture La série Documentaire-lsd sur la disparition des écoles d'art en France. Nous évoluons ici dans un climat serein, merci aux financeurs publics pour cela. Contexte aussi très favorable avec la rénovation extension de l'école, il n'est pas sûr que beaucoup d'autres écoles aient ce projet dans les cartons.

Cela offre des perspectives très positives et les éléments du DOB et de ce BP donnent des capacités d'agir qui sont préservées. Si on entre dans le détail, on a toujours besoin de moyens en plus, mais le budget doit être un équilibre entre volonté, besoins et moyens, avec toujours comme boussole le meilleur enseignement possible pour les étudiants. Cela veut dire aussi qu'il pourra y avoir besoin d'arbitrages entre projets pédagogiques et capacité réelle de développer ces projets. C'est la traduction prudentielle de notre capacité à agir. Le DOB avait déjà pointé les grandes orientations financières ; le BP permet de se projeter dans le temps.

Charline Claveau remercie le Président pour cette présentation du contexte. La Région a voté son budget en décembre, avec un double facteur à prendre en compte : la baisse des dotations de l'Etat attendue et la trajectoire de l'endettement qui se dégrade, au-delà 9 années de capacité de désendettement.

Le Président de Région demande des efforts, notamment sur la politique culturelle de l'ordre de 7 à 8%. L'école n'a pas été affectée par les baisses dans les arbitrages précédents et la demande aujourd'hui a été de protéger les territoires ruraux et les structures qui sont en danger de mort si les baisses se cumulent. D'où une prévision de baisse de 10 à 15% pour l'école cette année.

Sébastien Vonier demande quel est le montant de la dotation région.

Charline Claveau indique qu'elle s'élève à 115 000 € et qu'elle pèse peu dans le budget de l'ebabx.

Maylis Descazeaux expose la situation de l'État dont le budget vient juste d'être adopté. Il prévoit une baisse du budget de la culture avec une répartition de l'effort, sans éléments à disposition dans les services déconcentrés. Mais des informations rassurantes pour l'enseignement supérieur. Les incertitudes pèsent sur les appels à projets et les réponses qui y seront données. L'État va adopter ce budget en ayant ces éléments en tête.

Hervé Alexandre apporte quelques précisions sur ce budget qui a été projeté sur ces bases écrites. L'équilibre en fin d'année sera assuré par les excédents de fonctionnement. Le reste à financer chiffré en décembre à 65 000 € a été ré-évalué à 55 000 € avec toute la précision dont nous sommes capables, notamment sur la masse salariale qui représente plus de 85% du budget de fonctionnement. Mais cela ne peut pas être une posture structurelle. A priori un excédent 2025 sera constaté en juin par le compte financier unique du conseil d'administration de juin qui sera convoqué par Maylis Descazeaux, vice-présidente du CA. Pas d'inquiétude donc pour 2026 mais nous aurons besoin des excédents précédents pour boucler l'année et cela devra nous conduire à une grande prudence à venir et une réflexion globale à mener sur la stratégie financière à tenir.

Baptiste Maurin confirme que cette position ne se pas tenir à long terme et qu'il faudra se questionner sur la manière de faire fonctionner l'école.

Maylis Descazeaux demande ce qu'il en est de la réfection de la cage d'escalier suite à dégradation et qui est chiffrée à 10 000 €.

Hervé Alexandre expose qu'en décembre, la cage d'escalier a en effet été couverte de peinture rose, sol, mur et plafond, de l'entre sol au 3<sup>e</sup> étage.

Maylis Descazeaux demande si une plainte a été déposée pour faire jouer l'assurance.

Hervé Alexandre répond que ça n'a pas été fait, mais qu'on va prendre l'attache de l'assurance et de la police pour mettre en œuvre une procédure au plus vite.

Sébastien Vonier questionne sur l'impact de ces travaux sur les invités sur facture et les fournitures scolaires.

Hervé Alexandre répond que si cette remise en état doit être programmée, il faut la financer sur les crédits de fonctionnement sur lesquels nous avons des marges de manœuvre.

Romy Castaing questionne sur la nécessité de repeindre cette cage d'escalier.

Baptiste Maurin répond qu'il s'agit des obligations de l'établissement sur l'entretien du bâtiment.

Hervé Alexandre ajoute que ce sont des espaces communs, ouverts à nos publics et à nos usagers, qu'il ne s'agit pas de projets artistiques ou de messages, mais bien de seaux de peinture balancés pour dégrader.

Florian Aimard-Desplanques demande si un appel à des volontaires pour le réaliser en interne pourrait être fait.

Hervé Alexandre répond que cela nécessite un travail en hauteur, dans une cage d'escalier, avec des échafaudages et un travail spécialisé.

Baptiste Maurin rappelle que nous ne sommes pas à « la bonne franquette ». L'école est un établissement d'enseignement avec ses obligations et sa responsabilité.

Ce sont des espaces de circulation et d'enseignement qui ont été dégradés volontairement, et dont la réparation doit être confiée à des prestataires garants du code du travail et des règles de sécurité. C'est un message à faire passer auprès de tous, s'il y a des dégradations, on ne peut pas passer dessus rapidement.

Romy Castaing questionne le risque de surenchérir et d'entretenir un rapport de force avec les élèves : si on repeint et que c'est dégradé immédiatement ?

Hervé Alexandre répond qu'il n'y avait a priori aucun message à faire passer : juste des seaux de peinture rose projetés dans toute la cage d'escalier.

Denis Driffort demande si une communication générale a été faite à tous les usagers.

Hervé Alexandre répond qu'un message a été envoyé à toute la communauté, mentionnant l'impact budgétaire correspondant.

Maylis Descazeaux demande si les étudiants savent s'il y avait dans ce geste un message non décrypté ? une information, une intention ?

Jules Helle-Forget répond qu'il n'y avait rien, juste un geste de dégradation comme décrit par Hervé. Romy Castaing regrette que le budget de l'école doive prendre en charge la réparation d'une bêtise étudiante.

Baptiste Maurin répond que l'assurance pourra peut-être en prendre une part. Néanmoins, quand il y a dégradation, même dans le cadre de la liberté d'expression, toute la communauté de l'école en pâtit pour la remise en état. L'école doit s'assurer que l'outil bâtiment soit toujours fonctionnel. D'où la nécessité, dans cette période de raréfaction des moyens de réfléchir ensemble avant de se retrouver dans l'obligation de réintervenir pour remettre en état l'école avec l'impact qu'on connaît sur les moyens alloués aux étudiants.

Jules Helle-Forget confirme que la situation est très claire du côté des étudiants, qui sont à 99,9% d'accord avec ce qu'il vient d'être dit.

Sébastien Vonier demande que cette dépense soit prise ailleurs que sur les dépenses pédagogiques.

Baptiste Maurin rappelle le fonctionnement d'un budget : celui de l'école représente 4,5 millions d'€. Un budget de fonctionnement sur lequel il y a plus ou moins de marges de manœuvre : il n'y en a pas sur l'entretien du bâtiment. Cela pourra se rééquilibrer sur l'année au fur et à mesure de l'exécution budgétaire. Pour l'instant cette dépense est inscrite sur ces lignes.

Florian Aimard-Desplanques demande si un devis précis a été réalisé.

Baptiste Maurin répond que le CA n'est pas là pour entrer dans ce genre de détails et de débat. Il rappelle qu'il ne faut pas confondre les instances. Pour les détails sur le fonctionnement du budget il faudra voir cela avec la direction et les services financiers. Le Conseil d'administration demande à ce que les bâtiments soient entretenus, le reste relève de la direction.

Madeleine Aktypi relève la question d'une baisse 10% effectifs.

Hervé Alexandre répond que conformément à ce qui a été débattu en décembre, il a été acté une baisse des effectifs des étudiants, qui va se concrétiser dès le recrutement en 1<sup>ère</sup> année pour la prochaine année scolaire : passer de 60 à 50 étudiants en 1<sup>ère</sup> année.

**Adoptée à l'unanimité moyennant les réserves posées en préambule.**

**Décision portant vote et adoption à la majorité des 2/3 de la liste des candidats éligibles à la direction de l'ebabx suivant la proposition de la commission réunie le 23 janvier 2026 - Délibération D.01-2026**

Baptiste Maurin rappelle ce qu'il est demandé aujourd'hui dans le cadre de la procédure. Les candidatures ont été adressées à l'école à la suite de l'offre parue pour le mandat de la direction générale de l'école. 17 ont été recevables, une short-list a été décidée pour écouter les candidats en audition afin d'apprécier leur candidature. À l'issue des auditions, il a été convenu collectivement qu'un 2<sup>e</sup> entretien était nécessaire pour réentendre 2 candidates : 1 pour obtenir certaines précisions, l'autre pour entendre davantage de messages que ce qui avait été donné lors de l'audition. Delphine Paul et Mathilde Villeneuve ont donc été reçues afin de proposer leur candidature au conseil d'administration.

L'idée aujourd'hui n'est pas de choisir le directeur, mais de proposer une liste parmi laquelle le Président se prononce pour nommer le directeur.

Nous sommes ici pour avoir un temps d'échange avec ceux qui ont participé aux auditions, pour répondre aux questions sachant qu'il est proposé d'adopter à la majorité des 2/3 les 2 candidatures pour permettre un choix. La réflexion s'affine mais besoin encore de quelques échanges pour le choix définitif.

Pour rappel, le 23 janvier, une commission composée de

**Baptiste MAURIN**, Président du CA de l'ebabx ; conseiller métropolitain – Bordeaux Métropole

**Gwenaël LAMARQUE**, Conseiller métropolitain – Bordeaux Métropole

**Sophie LAFON**, Chef de projet coordination campus et partenariats Direction de l'enseignement supérieur Bordeaux Métropole ;

**Cyrille ADELE**, Directeur administratif et financier de la DG développement économique Bordeaux Métropole

**Maylis DESCAZEAUX**, Directrice Générale, DRAC Nouvelle-Aquitaine

**Juliette ROUILLON-DURUP**, Conseillère enseignement supérieur, DRAC Nouvelle-Aquitaine

**Perrine VIGROUX**, conseillère arts visuels, DRAC Nouvelle-Aquitaine \*

**Charline CLAVEAU**, Vice-Présidente en charge de la culture, des langues et cultures régionales, et du patrimoine – Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine

**Patricia OUDIN**, chargée de mission transverse à la Direction de la Culture – Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine\*

**Sandra PATRON**, directrice du CAPC

**Rozenn LE-MERRER**, Directrice générale Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire

**Stéphanie JAMET**, enseignante histoire de l'art à l'ENSA Bourges

**Malak MEBKHOUT**, designer, enseignante à l'ebabx\*

**Hervé ALEXANDRE**, secrétaire général de l'ebabx\*

\*Présents observateurs non membres de la commission

La commission a entendu les personnes suivantes :

- Mme Delphine PAUL
- Mme Mathilde VILLENEUVE
- M. Bernhard RUDIGER
- M. Olivier PEYRICOT
- Mme Aude CARTIER

Florian Aimard-Desplanques indique que des informations ont été communiquées par les enseignants, et il ressort des inquiétudes sur la manière dont la direction de Delphine Paul s'est passée à Nîmes. Le 2<sup>e</sup> rendez-vous à la Drac a-t-il permis de répondre à ces questions ?

Baptiste Maurin confirme que ces inquiétudes ont été levées, après avoir également demandé des avis à ceux qui travaillaient avec elle.

Maylis Descazeaux ajoute qu'elle a vraiment été questionnée sur ce point à savoir comment elle a pu gérer la situation ; ce n'était pas un questionnement neutre.

Denis Driffort demande de quels types d'inquiétudes il s'agit.

Baptiste Maurin indique que des membres de la commission ont alerté sur ses capacités managériales. Delphine Paul a été « recuisinée » sur ce point, les choses ont été posées avec elle de manière directe parce que l'engagement avait été pris de chercher à comprendre pendant ce 2<sup>e</sup> rendez-vous. Elle a pointé ce qui pouvait relever d'une partie de l'école : il s'agit davantage de sujets interpersonnels plutôt que collectifs. Nous avons cherché à comprendre quels étaient les dysfonctionnements et pourquoi. Avec d'autres retours également de ceux qui ont un lien avec l'école.

Sébastien Vonier questionne sur son départ rapide de Nîmes, après seulement 2 ans et demi de direction.

Baptiste Maurin répond qu'il y a eu la direction d'Arles d'abord, puis celle de Nîmes. C'est une volonté familiale ce retour sur Bordeaux, l'appel à candidatures pour Bordeaux est une opportunité, elle s'en saisit pour lui permettre de revenir sur son territoire avec un poste dans une école plus importante.

Maylis Descazeaux ajoute que Delphine Paul s'était posé la question d'une candidature il y a 3 ans. Elle pensait ensuite qu'elle aurait plus de temps pour endosser la direction mais n'a pas voulu attendre encore et a sauté sur l'occasion.

Sébastien Vonier questionne sur sa thèse, qu'elle va sans doute soutenir. À savoir si c'est compatible avec un poste de direction, pour les enseignants cela ne l'est pas vraiment.

Baptiste Maurin répond que sa priorité sera la direction de l'école, sa thèse n'a pas été centrale dans la discussion. Mais on ne peut pas préjuger de sa capacité à faire front des 2, elle sera une directrice à temps plein, il n'y a pas de débat sur le sujet.

Charline Claveau revient sur la question du management. À des postes similaires, on connaît peu de personnes qui font unanimité en permanence tout le temps. Il faut tenir compte de la réalité de ces alertes mais il n'y a pas eu de signalement, pas de procédure formalisée de défiance. Les contacts pris avec d'autres personnes ont été rassurants, nous sommes plutôt confortés sur ce sujet avec ce point de vigilance et d'attention. Quant à la question de la thèse, il semble qu'une activité artistique menée de front avec une direction générale ne pose pas problème, la thèse ne le sera pas plus.

Madeleine Aktypi ne veut pas faire le procès de Delphine Paul mais fait part de l'enthousiasme des enseignants pour Mathilde Villeneuve. Il y a une hésitation, 1 doute sur Delphine Paul, peut-être sans fondement. La candidature de Mathilde Villeneuve génère un enthousiasme et une émulation très tangibles après 9 ans tourmentés.

Charline Claveau rappelle que Mathilde Villeneuve manque d'expérience pour accéder à une direction importante. S'il n'y a pas de doutes pour vous, pour moi il y en a.

Malak Mebkhout précise les qualités humaines qu'elle a pu présenter.

Charline Claveau confirme que c'est une déclaration qui ne garantit pas ce qu'elle fera.

Malak Mebkhout et Sébastien Vonier rappellent tout le réseau, les expériences, les signaux positifs qui sont reconnus professionnellement. Elle manque d'expérience mais c'est une prof impeccable et elle aura ce regard-là.

Madeleine Aktypi confirme que cela fait très longtemps que les enseignants parlent avec elle. Elle sera une surprise très positive, à l'intérieur de l'école et au-delà avec Sandra Patron, Elfi Turpin et Fanny de Chaillé. Son exigence de travail, sa bonne énergie, ses compétences reconnues vont nous aider à nous intégrer de façon plus active et plus brillante dans le culturel local.

Charline Claveau rappelle qu'elle n'a pas réussi son exercice à l'audition ; sans parler d'éloquence mais juste de partager son projet.

Madeleine Aktypi répond que les enseignants savent qu'ils pourront l'accompagner. Il y a toujours un risque même avec le meilleur dossier et la meilleure présentation. Il s'agit d'alchimie dans un écosystème vivant. Nous voulons travailler avec elle dans l'environnement immédiat de nos partenaires dans un climat propice et accueillant.

Alexandre Peraud confirme l'intelligence des deux projets ; mais cela ne suffit pas pour piloter et animer un établissement d'enseignement supérieur. Le président de l'université de Nîmes-établissement expérimental- et Delphine Paul se connaissent bien et partagent certains services. Il y a eu des faits problématiques apparemment mais immédiatement la cellule de l'Université a été saisie pour protéger l'école et traiter les questions de manière distanciée. C'est vraiment important, cela fait partie de la qualité d'une responsable.

Quant à la thèse, c'est une chance formidable de mener un travail de recherche en lien avec la direction de l'école. Les travaux de recherche conduisent à la création, c'est enthousiasmant.

Le président de l'université de Nîmes a été enthousiaste sur cette candidature.

Madeleine Aktypi confirme que c'est une bonne chose que ce soit une personne en recherche, ce qui inquiète c'est que ce ne soit pas contextualisé dans son dossier,

Romy Castaing porte la parole des élèves qui sont déçus de la direction de l'école depuis longtemps. Ils veulent prendre leur part dans la direction, ils ont envie de démocratie. L'école manque d'ouverture sur la vie populaire. Les étudiants se sentent délaissés, personne n'a vu le visage du directeur. Les étudiants se basent sur ce que disent les professeurs : Mathilde Villeneuve a accompagné les artistes. Peut-être que c'est un profil qui ne vient pas d'un réseau, mais elle a des relations avec le frac, le capc, cela rassure beaucoup. Le langage et le ressenti de la candidature de Delphine Paul sont plus désincarnés, avec des grandes idées qui traversent le monde. Celle de Mathilde Villeneuve a une tenue plus claire, avec une ouverture démocratique de l'école ; on sent cette possibilité de parole entre élèves et direction.

Florian Aimard-Desplanques demande ce qu'il a été du 2<sup>e</sup> entretien de Mathilde Villeneuve, après avoir été rassurés par celui avec Delphine Paul. Le fait que Mathilde Villeneuve travaille dans un milieu rétif au milieu francophone est étonnant.

Baptiste Maurin repose le cadre. C'est important que chacun puisse exprimer ce qui l'anime. À la fin, le choix appartient au Président. S'il n'y a pas de choix dans le vote qui va suivre, le recrutement pourra être déclaré caduc. Nous avons 2 profils qui ont beaucoup de qualités pour des raisons différentes, un peu de temps supplémentaire est nécessaire pour une conviction définitive.

La communauté de l'école devra travailler avec la nouvelle directrice, avec enthousiasme et passion. Et si à la fin, c'est une autre candidature qui est choisie, ça ne devra pas être un frein pour le fonctionnement. Nous savons ce qu'est une école qui se met à freiner avec sa direction. Nous devons sélectionner le profil qui répondra pleinement à un projet, sans autre retard sur l'assurance de la gestion de l'école.

Lors du 2<sup>è</sup> entretien avec Mathilde Villeneuve, elle a été interpellée sur ce qu'il s'était passé le 23 janvier. C'était un entretien révélateur de ce qu'il peut se passer face à l'adversité et la pression : nous avons assisté à un renoncement au fur et à mesure de l'entretien, un refus d'obstacle. Ce 2<sup>è</sup> entretien a été très intéressant. Mathilde Villeneuve manage 3 personnes actuellement : ce serait un saut dans l'inconnu pour elle. Nous pensons que Delphine Paul a cette expérience. Nous avons besoin de quelqu'un qui sache gérer une école avec 70 personnes, gérer un budget, interagir avec l'université et d'autres en se positionnant clairement en direction.

Dans cet entretien, nous avons été rassurés sur sa capacité managériale, il n'y a pas de hiatus. Votre réticence est entendue mais avec inquiétude quant à la manière passionnée de l'exprimer.

Charline Claveau confirme que les positions sont un peu exacerbées. Il ne faut pas faire le procès de l'une pour soutenir l'autre. Ce sont 2 bonnes candidatures, nous avons cette chance. Quel que soit le choix final, il faudra accueillir et accompagner la nouvelle direction.

Madeleine Aktypi ajoute que l'enjeu est très grand et remercie pour tous ces éléments. L'école n'est pas sans une infrastructure solide. Si nous sommes là pour l'aider à apprendre ; elle est très motivée, très compétente, avec une capacité d'écoute et disponibilité pour lui permettre de partager la tête d'une institution. Avec des qualités humaines irréprochables. Nous avons été traumatisés par ces dernières années : nous nous permettons l'enthousiasme aujourd'hui.

Baptiste Maurin répond que ce même discours a été entendu il y a 3 ans.

Madeleine Aktypi remarque que le dossier alors était très mince.

Baptiste Maurin souligne que ce plaidoyer est presque improductif, qu'il est en train d'enfoncer la candidature soutenue. La parole d'un représentant des enseignants devrait plutôt être : *voilà comment on va pouvoir accueillir, travailler avec la nouvelle direction*. Attention si ce n'est pas votre choix.

Romy Castaing précise que l'épanouissement est prioritaire pour un bon fonctionnement par rapport à une bonne gestion.

Baptiste Maurin rappelle que c'est tout le paradoxe de la casquette du président. A l'inverse, c'est plutôt l'épanouissement qui découle d'une bonne gestion.

Romy Castaing remarque que cela rejoint le débat sur la remise en état précédente, l'école ne doit pas donner un sentiment de conformité, ne doit pas former les élèves à se conformer et qu'ils se sentent brimés. L'école doit être originale.

Baptiste Maurin répète que l'école est dépositaire de 4,5 millions d'euros publics. Elle peut être subversive mais doit d'abord permettre de travailler, de vous aider à devenir ce que vous voulez grâce à un enseignement de grande qualité. Avec de l'argent public dépensé à bon escient et non un ressenti passager. C'est tout l'équilibre que doit trouver le Conseil d'administration.

Maylis Descazeaux revient sur le 2<sup>e</sup> entretien de Mathilde Villeneuve dans lequel elle a reconnu et retrouvé l'enthousiasme de son dossier. Elle a été dépassée par l'enjeu dans sa première audition. Cette professionnelle est reconnue, c'était frustrant d'en rester là et de ne pas lui laisser une 2<sup>e</sup> chance. L'entretien a été formidable, à l'image de la qualité de son dossier. Mais quand on termine cet entretien, il faut revenir à la réalité : elle n'a jamais géré une équipe, un budget. Elle n'a pas de connaissance, même théorique de ce qu'est un établissement public. Il faut maîtriser le cadre pour permettre une vie collective. Quand on connaît le cadre, cela permet d'aller le plus loin possible et à l'inverse, tout devient plus contraignant quand il n'est pas maîtrisé. Les tâtonnements et les hésitations seraient une limite pour l'établissement et pour la communauté. La qualité de l'accompagnement ne suffirait pas pour les enjeux à court terme à porter par la direction : accréditation et travaux. Il faut être opérationnel tout de suite. C'est à regret mais c'est un choix de raison.

Alexandre Peraud rappelle qu'il y a 2 très bonnes candidatures et salue la qualité des débats aujourd'hui. En tant qu'administrateurs.trices il faut porter le meilleur candidat pour l'école au regard de ces enjeux. C'est formidable d'être dirigé par ses pairs mais quand on arrive aux manettes, l'ampleur des responsabilités pique un peu : le savoir-faire, la capacité à agir, ensemble, concilier, prendre les décisions rapidement. On est séduit par l'inévitable dossier du mouton à 5 pattes. Il faut une connaissance fine et une capacité à diriger une grosse maison. Et donc faire un choix de raison, c'est important dans la situation de l'école de ne pas répéter un choix de cœur qui serait problématique pour la suite.

Charline Claveau demande s'il y aurait une possibilité d'accueillir ces 2 candidates, en direction générale et direction des études ?

Hervé Alexandre précise que Mathilde Villeneuve n'a pas déposé de candidature en ce sens. Le délai de transmission des candidatures pour la direction des études est fixé à demain soir - vendredi 27 février. À ce jour, 20 candidatures, dont certaines de qualité, et ce, malgré le long délai de publication.

Charline Claveau répond qu'il est logique qu'elle n'ait pas candidaté pour ça.

Sébastien Vonier confirme qu'elles travaillent ensemble actuellement et que ce qu'elles font est très bien.

Denis Driffort répète qu'il est important que l'équipe exprime ses sentiments, mais une direction des études est très différente d'une direction générale. Elle n'a pas prouvé sa capacité à diriger même si elle fait preuve d'une grande écoute et d'un grand enthousiasme. Il y a des doutes sur certains manques, des questionnements sur sa capacité à l'oral et le fait qu'elle ait perdu pied devant un jury. Quelles capacités managériales dans un projet plus lourd ?

Jules Helle-Forget indique que Mathilde Villeneuve a su être plus à l'aise durant son 2<sup>e</sup> entretien ; c'est un contexte dans lequel elle se sent mieux. C'est une question de dispositif à mettre en place à l'ebabx.

Baptiste Maurin souhaite clore le débat avec cette réflexion que Charline Claveau a posée. Il est proposé que le conseil d'administration adopte les 2 candidatures, pour creuser cette piste et envisager les configurations possibles avant de trancher.

[Les représentants des personnels demandent une suspension de séance de quelques minutes pour une réflexion commune.](#)

Les représentants des étudiants et du personnel quittent la séance.

[Reprise de la séance.](#)

Florian Aimard-Desplanques expose que les représentants du personnel et des étudiants sont d'accord pour voter pour les 2 candidatures.

**Vote à l'unanimité sur les 2 noms des candidates : Madame Delphine Paul et Madame Mathilde Villeneuve.**

Baptiste Maurin remercie les administrateurs et indique qu'il sera fait ce qui a été dit : à savoir si un chemin peut exister et comment.

Madeleine Aktypi demande ce qu'il en est du délai sur le plan juridique.

Hervé Alexandre va regarder cela attentivement, peut être en prolongeant le délai de candidature.

**Questions diverses**

Baptiste Maurin souhaite évoquer ce qu'il s'est passé suite à la journée portes ouvertes, avec un événement que l'on n'est pas mesure de qualifier aujourd'hui, et une position claire de liberté de création à condition de ne pas entraver la loi.

La députée Edwige Diaz, du rassemblement national, a saisi le procureur au titre de l'article 40. Une enquête de police a donc été ouverte, le directeur a été entendu par la commissaire hier mercredi 26 février, ainsi que ce matin. La présidente de Bordeaux Métropole ainsi que le président du CA dont demandé par écrit au directeur un éclairage.

Cela doit nous servir de leçon collective, sans préjuger de son résultat : une enquête de police est en cours sur l'école, ce n'est pas la meilleure situation pour favoriser le bien être. Il n'est pas question ici et maintenant d'ouvrir le débat. Attendons le résultat de l'enquête.

Jules Helle-Forget souhaite néanmoins souligner qu'il s'agissait d'un soutien à l'école de Mulhouse, dans le cadre collectif des écoles d'art en France.

Baptiste Maurin confirme qu'on attend maintenant les résultats de l'enquête pour savoir si un délit a été commis. La liberté de création doit être préservée, mais cette situation pose un problème pour le bien-être à l'école.

Madeleine Aktypi questionne sur le délai de réponse pour le recrutement et ce qu'il peut être communiqué aux collègues.

Baptiste Maurin demande à chacun de ne pas faire part du fait que nous cherchons à recruter les 2 pour la Direction générale et la direction des études. Notamment vis-à-vis des candidates elles-mêmes, des candidatures pour la direction des études et pour ne pas mettre en péril la sécurité juridique des procédures.

Par ailleurs, Baptiste Maurin rappelle qu'il ne sait pas s'il sera au prochain conseil d'administration au regard des prochaines échéances électorales. L'occasion aujourd'hui de rappeler quel plaisir cela a été de présider ce conseil. Présidence au cours de laquelle il a beaucoup appris, même s'il en a aussi bien bavé.

Rappel aussi de la chance incroyable que notre communauté a de vivre dans cette école. Le projet avec la Métropole qu'il a porté, l'avancée sur les travaux immobiliers : peu d'écoles en France ont cette chance aujourd'hui. L'école est un joyau dont il faut prendre soin pour l'agrandir, le pérenniser, renouer des liens avec les partenaires, notamment universitaires.

Il invite les enseignants à mettre autant de passion à en faire un havre de vie équilibré que celle mise à défendre une candidature aujourd'hui. L'école a besoin de toutes les énergies pour être un lieu de résistance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h30

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 28 mai 2026

P/EXPEDITION CONFORME

**Mme Claire FRADIN**



**Présidente**

## Conseil d'Administration

**Séance du jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

**Délibération n° 06-2026**

**Aujourd'hui jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

**Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente**

Étaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEAUX, Perrine VIGROUX, Camille DE SINGLY, Laurence NAVAILLES, Madeleine AKTYPI, Malak MEBKHOUT, Claire FRADIN, Apolline FRYDENZON  
MM Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenaël LAMARQUE, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Gérard CHAUSSET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

Mme Charline CLAVEAU par Mme Maylis DESCAZEAUX ; M. Johnny LEBEAUPIN par Mme Laurence NAVAILLES

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Fatiha BOZDAG, Camille CHOPLIN, Jacques MANGON, Karine ROUX-LABAT Stéphane DELPEYRAT, Andréa BUR

## Délibération D.06-2026 portant élection à la présidence du Conseil d'Administration

Madame Maylis Descazeaux, vice-présidente du Conseil d'Administration de l'ebabx, Directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle Aquitaine présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 10 des statuts de l'EPCC il est procédé à l'élection à la présidence du Conseil d'Administration.

Est candidate déclarée en séance Mme Claire FRADIN

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette candidature

**Élue à l'unanimité des présents : 16 voix Pour ; 0 abstention ; 0 bulletin. Nul**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 28 mai 2026

P/EXPEDITION CONFORME

**Mme Claire FRADIN**

Présidente

A blue ink signature of Mme Claire FRADIN, written in a cursive style, positioned to the right of the word 'Présidente'.

## Conseil d'Administration

**Séance du jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

**Délibération n° 07-2026**

**Aujourd'hui jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

**Madame Maylis DESCAZEUX – Vice-Présidente**

Étaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEUX, Perrine VIGROUX, Camille DE SINGLY, Laurence NAVAILLES, Madeleine AKTYPI, Malak MEBKHOUT, Claire FRADIN, Apolline FRYDENZON  
MM Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenaël LAMARQUE, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Gérard CHAUSSET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

Mme Charline CLAVEAU par Mme Maylis DESCAZEUX ; M. Johnny LEBEAUPIN par Mme Laurence NAVAILLES

Étaient excusé.es et non représenté.es :

MM. Fatiha BOZDAG, Camille CHOPLIN, Jacques MANGON, Karine ROUX-LABAT Stéphane DELPEYRAT, Andréa BUR

## Délibération n°07-2026 portant élection à la vice-présidence du CA

Mme la Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suivant l'article 10 des statuts de l'EPCC – eababx (voir en pièce jointe), le président du CA est assisté d'un vice-président désigné dans les mêmes conditions que le président.

En cas de vacance de présidence et vice-présidence du CA , ce qui peut être le cas à la faveur d'élections municipales et métropolitaines, il revient à l'État et au préfet qui par arrêté a porté création de l'établissement (représenté par le directeur ou la directrice des affaires culturelles de la Nouvelle Aquitaine) de suppléer la vacance de présidente.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la candidature de M. Gwenaël LAMARQUE présentée en séance.

Nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette candidature

**Élue à l'unanimité des présents : 16 voix Pour ; 0 abstention ; 0 bulletin. Nul**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 28 mai 2026

P/EXPEDITION CONFORME

**Mme Claire FRADIN**

Présidente



## Conseil d'Administration

**Séance du jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

**Délibération n° 08-2026**

**Aujourd'hui jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

**Madame Maylis DESCAZEUX – Vice-Présidente**

Etaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEUX, Perrine VIGROUX, Camille DE SINGLY, Laurence NAVAILLES, Madeleine AKTYPI, Malak MEBKHOUT, Claire FRADIN, Apolline FRYDENZON  
MM Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenaël LAMARQUE, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Gérard CHAUSSET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

Mme Charline CLAVEAU par Mme Maylis DESCAZEUX ; M. Johnny LEBEAUPIN par Mme Laurence NAVAILLES

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Fatiha BOZDAG, Camille CHOPLIN, Jacques MANGON, Karine ROUX-LABAT Stéphane DELPEYRAT, Andréa BUR

## **Délibération D.08-2026 fixant le nombre de représentants du personnel et instituant le paritarisme au sein du comité social territorial (CST) de l'ebabx**

Mesdames, Messieurs,

Les élections professionnelles de la fonction publique ont lieu le 10 décembre prochain. Depuis 2011, compte tenu de ses effectifs, l'ebabx est affiliée au CDG33 pour la Commission Administrative Paritaire (pour les agents titulaires) et la Commission Consultative Paritaire (pour les agents contractuels), qui traitent des questions individuelles.

Pour les questions collectives (conditions de travail, organisation du travail, hygiène, sécurité etc.), un CST est en place à l'ebabx, il sera renouvelé à l'occasion de ces élections. À ce titre, conformément aux obligations réglementaires, il convient de fixer quelques éléments pour cette installation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.251-5 et suivants ainsi que ses articles R.252-30 et suivants,  
Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,  
Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 7 mai 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,  
Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 70 agents,

Il vous est proposé de reconduire les décisions qui avaient été prises pour cette mise en place lors des élections de 2022 c'est-à-dire :

Le nombre de représentants du personnel est fixé à 3 membres titulaires (+3 suppléants) ;

Le paritarisme numérique est maintenu et fixe le nombre de représentants de la collectivité à 3 titulaires (+ 3 suppléants).

Le recueil par le CST de l'avis des représentants de l'ebabx est décidé.

MM Claire FRADIN, Gwenaël LAMARQUE, Laurence NAVAILLES sont proposés comme représentants titulaires de la collectivité.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 28 mai 2026  
P/EXPEDITION CONFORME

**Mme Claire FRADIN**

**Présidente**



## Conseil d'Administration

**Séance du jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

### Délibération n° 09-2026

**Aujourd'hui jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

### **Madame Maylis DESCAZEUX – Vice-Présidente**

Étaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEUX, Perrine VIGROUX, Camille DE SINGLY, Laurence NAVAILLES, Madeleine AKTYPI, Malak MEBKHOUT, Claire FRADIN, Apolline FRYDENZON  
MM Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenaël LAMARQUE, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Gérard CHAUSSET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

Mme Charline CLAVEAU par Mme Maylis DESCAZEUX ; M. Johnny LEBEAUPIN par Mme Laurence NAVAILLES

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Fatiha BOZDAG, Camille CHOPLIN, Jacques MANGON, Karine ROUX-LABAT Stéphane DELPEYRAT, Andréa BUR

## Délibération D.09-2026 portant adoption du compte financier unique 2025 de l'EPCC- ebabx- école supérieure des beaux-arts de Bordeaux

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections. Le vote par le Conseil d'administration du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Le tableau ci-dessous fait état du résultat brut de l'exercice 2025, à savoir les recettes et dépenses réalisées sur l'année, sans reprise des résultats des exercices antérieurs.

Année 2025			
	RECETTES	DÉPENSES	RÉSULTAT BRUT
section de fonctionnement	4 490 298,38	4 426 367,01	63 931,37
section d'investissement	75 779,32	61 289,05	14 490,27
soit un résultat brut pour l'exercice 2025			78 421,64

Pour rappel, le compte administratif 2024 faisait état d'un résultat brut de 149 776,90 € dont un excédent en section d'investissement de 27 677,86 €.

En **fonctionnement**, après la prise en charge des obligations d'autofinancement (charges d'amortissement d'un montant de 75779,32 €), le résultat fait état d'un excédent de 63 931,37 € qui représente un peu plus de 1% du budget de fonctionnement.

En **investissement**, les dépenses ont été limitées au renouvellement des machines et outils obsolètes pour, d'une part maintenir en parfait état de fonctionnement les ateliers tels qu'ils sont équipés actuellement et d'autre part, limiter l'impact des obligations d'autofinancement liées. Deux équipements majeurs ont été renouvelés cette année : le traceur numérique qui permet des impressions grands formats et des bâches. Et la gravure laser qui permet depuis plusieurs années des travaux de très bonne qualité dans les ateliers de production. Il faut noter que le financement des recettes d'investissement se fait exclusivement par l'autofinancement.

Pour arriver à un excédent d'un montant de 14 490,27 € en section d'investissement.

Le tableau ci-après retrace les dépenses et recettes prévues et réalisées au titre de l'exercice 2025, chapitre par chapitre, en section de fonctionnement.

fonctionnement							
dépenses		BP+DM2025	Réalisé 2025	recettes		BP+DM2025	Réalisé 2025
011	charges à caractère général	522 730,00	475 139,87	c/6419	remboursements sur rémunération du personnel	7 000,00	12 934,58
012	MS permanents	3 802 950,00	3 765 077,87	c/7067	droits d'inscription	203 284,00	233 163,33
c/65811	abonnements logiciels	6 700,00	12 581,25	c/70878	remboursements de divers partenaires	41 960,00	35 323,80
c/65131	bourses et charges	85 360,00	79 033,91	c/7388	taxe apprentissage	-	9 420,44
c/65888	autres dont remboursement aux étudiants/CP	-	10 561,79	c/74718	dotation Etat	568 157,75	570 793,86
C/66	pertes de change	50,00	-	c/7472	dotation région	115 000,00	115 000,00
c/6811	amortissements	81 155,37	75 779,32	c/74758	dotation métropole	3 427 000,00	3 433 000,00
c/6815	dotation aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	-	-	c/7477	fonds européens	58 280,00	63 793,00
C/65748	autres personnes de droit privé (subvention asso)	8 500,00	8 000,00	c/777	quote part subvention	5 000,00	5 000,00
c/673	tires annulés sur exercice antérieur	500,00	193,00	C/775	produit des cessions d'immobilisation		2 000,00
				c/756	libéralité reçue	-	3 250,00
				c/75888	autres	-	6 619,37
				c/7815	reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement	25 640,00	-
<b>total</b>		<b>4 507 945,37</b>	<b>4 426 367,01</b>			<b>4 451 321,75</b>	<b>4 490 298,38</b>

résultat BRUT fonctionnement = recettes  
 réalisées - dépenses réalisées =

63 931,37

**En dépenses :**

**Chapitre 11 :** Les dépenses incompressibles et structurelles (contrats d'assurance, affranchissement, téléphone, contrats de maintenance, maintenance et entretien du bâtiment) ont subi les hausses mécaniques des contrats en cours. Celles relatives aux dépenses des ateliers et des parcours et plateformes ont également subi l'inflation mais elles restent maîtrisées grâce à la vigilance et à l'attention constante des équipes.

**Chapitre 12 :**

La prise en charge de la rémunération et des frais d'accueil des invités au cours de l'année représente un montant global de 50 800 €, répartis entre chapitre 11 et chapitre 12 selon le statut et le choix des intervenants.

Les autres dépenses sur ce chapitre sont celles liées aux salaires des personnels permanents et aux frais associés (participation transport des agents, conventions avec le CDG, visites médicales, le prélèvement des impôts à la source) ; ainsi que le personnel temporaire lié à des remplacements et augmentation d'activité. L'augmentation du point d'indice et autres revalorisations salariales qui ont mécaniquement induit un GVT de plus de 2,5% avec le maintien des effectifs.

**Chapitre 65 :** à noter qu'un décalage de calendrier n'a pas comptabilisé les abonnements Adobe en 2024. Ils ont donc été sur le budget 2025 avec toujours une attention à un nombre d'abonnements réduit au strict nécessaire grâce à la réflexion engagée avec les enseignants et techniciens pour le remplacer par des solutions logicielles beaucoup moins onéreuses. En effet, malgré l'adhésion de l'ebabx au groupement de commande des établissements de l'enseignement supérieur qui représente une force de frappe incomparable auprès des fournisseurs, le quasi-monopole d'Adobe lui permet d'augmenter très régulièrement ses prix.

Il faut noter que plus de 79 000 € ont été versés aux étudiants sous forme de bourse, aide au diplôme, aides à la mobilité.

**En recettes :**

**Comptes 6419 et 70878 ;** conformes à celles attendues, mais liées à des dépenses faites par ailleurs (Indemnités journalières liées à des arrêts maladie qui limitent l'impact du maintien de salaire et du remplacement éventuel ; convention Grand 8 pour sa coordination et la VAE ; reversement d'une partie de la CVEC par le CROUS)

**Compte 7067 :** Les recettes ont été revues à la baisse en DM en cours d'année budgétaire au regard de la mise en œuvre d'exemption des droits d'inscription des étudiants boursiers, compensée par l'Etat. Elle reste supérieure à celle prévue au regard de l'augmentation du nombre d'inscriptions au concours d'entrée, résultat comptable de l'inscription de l'ebabx dans le dispositif Parcoursup au-delà de ses contraintes et charges, une augmentation des effectifs des élèves des cours publics a aussi participé de cette progression ; enfin, une recette conjoncturelle liée à l'organisation d'une formation continue à distance organisée par l'ebabx dans le cadre de la préparation du concours d'assistant d'enseignement artistique.

**Comptes 74 :**

La Région a versé une contribution constante.

Bordeaux Métropole a versé pour la première année une dotation entière avec à noter une augmentation de 75 000 € par rapport à l'année précédente.

L'État a pu apporter les crédits supplémentaires et attendus pour des projets spécifiques (tutorat, santé des étudiants, lutte contre les violences sexistes et sexuelles) ; conformément à ses engagements la DRAC a compensé l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers et les indemnités des jurys de diplômes enfin complètement déléguées aux écoles.

Les crédits alloués par l'État pour le projet *l'adresse* ont été provisionnés en totalité lors de leur versement fin 2024 ; il conviendra donc de reprendre cette provision sur le budget 2026 pour régler les dépenses engagées cette année.

investissement							
dépenses		BP+DM2025	Réalisé 2025	recettes		BP+DM2025	Réalisé 2025
c/2051	concessions et droits similaires	70 000,00	0,00	c/040	opérations amortissement	81 155,37	75 779,32
c/2181	agencements divers	93 334,44	0,00				
c/21831	matériel informatique scolaire	105 000,00	1 299,00				
c/21838	autre matériel informatique	63 000,00	1 921,20				
c/21841	meublé scolaire	104 000,00	0,00				
c/21848	autre meublé	63 000,00	0,00				
c/2188	autres matériels	138 155,37	53 068,85				
c/21828	autres matériel de transport	0,00	0,00				
C/2185	matériel de téléphonie	0,00	0,00				
C/13912	opérations d'ordre de transfert entre section /	5 000,00	5 000,00				
<b>total investissement</b>		<b>641 489,81</b>	<b>61 289,05</b>			<b>81 155,37</b>	<b>75 779,32</b>

résultat BRUT investissement = recettes  
 réalisées - dépenses réalisées

14 490,27

**Investissement :**

En recettes, les recettes sont exclusivement celles de l'autofinancement.

En dépenses, sont remplacés quand c'est nécessaire, les matériels obsolètes des ateliers avec cette année un focus sur les 2 outils précités : traceur numérique et gravure laser.

Le tableau ci-après présente les résultats cumulés de l'exercice 2025, résultats qui feront l'objet de la délibération à suivre pour leur affectation.

	recettes exercice 2025	reports excédent exercice 2024	dépenses exercice 2025	dépenses rattachées à reporter sur 2026	solde à reporter sur 2026
section fonctionnement	4 490 298,38	908 246,37	4 426 367,01		972 177,74
section investissement	75 779,32	558 334,44	61 289,05	0,00	572 824,71
résultat cumulé					1 545 002,45

Le résultat cumulé en section de fonctionnement présente un solde positif d'un montant de 972 177,74 € : il représente notre capacité d'autofinancement pour 2026 et les années suivantes. Ce montant permet de faire face 3 mois d'activité ordinaire, ce qui assure à l'ebabx une certaine sérénité face aux éventuels aléas de calendrier d'encaissement des recettes.

Le résultat cumulé en section d'investissement présente un solde positif de 72 824,71 €. Il va permettre de financer les investissements des années à venir. Compte-tenu des obligations d'autofinancement qui impactent en conséquence très fortement la section de fonctionnement, il s'agira du renouvellement des outils informatiques et des ateliers de production obsolètes.

La comptabilité de gestion est pleinement en œuvre depuis 2024. En constante évolution en lien avec la maquette pédagogique notamment, elle permet d'appréhender le budget de l'ebabx sous un autre prisme que celui de la nomenclature comptable, permettant des données et un éclairage sur la consommation des crédits de l'année 2025 tout autant qu'un outil de pilotage pour la direction de l'ebabx

MASSE SALARIALE	prévisionnel 2025 en €	réalisé 2025 en €	% sur la dépense totale
enseignement supérieur / inter-cycles / 1er cycle / 2è cycle / mobilité internationale / équipe enseignante et administrative dédiée`	2 579 500	2 502 738	68,07%
cours publics, insertion professionnelle, formation continue	182 100	145 566	3,96%
fonctions support (communication, informatique, bâtiment, magasin, bibliothèque, moyens généraux, prévention santé sécurité)	1 030 400	1 010 873	27,49%
dont prévention santé sécurité	23 400	17 672	0,48%

budget de fonctionnement et d'investissement hors masse salariale	prévisionnel 2025 en €	réalisé 2025 en €	% sur la dépense totale
enseignement supérieur	271 300	344 893	53,34%
1er cycle	35 500	45 380	7,02%
2è cycle	49 100	47 683	7,37%
intercycles	94 500	92 221	14,26%
dont ateliers de production	91 600	86 473	13,37%
mobilité internationale	38 300	70 979	10,98%
vie étudiante/ réseaux /partenariat	18 400	28 247	4,37%
cours publics/insertion professionnelle dont le programme l'adresse	73 900	38 193	5,91%
dont recherche		11 165	1,73%

<b>fonctions support</b>	341 000	345 338	53,41%
communication	20 300	12 467	1,93%
bâtiment (dont sous traitance entretien)	78 700	71 007	10,98%
informatique	73 700	91 209	14,11%
magasin	8 900	7 895	1,22%
bibliothèque	19 900	16 210	2,51%
moyens généraux	139 500	146 549	22,66%
dont politique sociale	62 300	71 726	11,09%
dont prévention santé sécurité	47 000	44 185	6,83%

<b>répartition par type de dépenses</b>	<b>prévisionnel 2025 en €</b>	<b>réalisé 2025 en €</b>	<b>% sur la dépense totale</b>
achats fournitures, matériaux et matériels	118 800	104 861	16,22%
aménagement espaces	14 700	1 274	0,20%
bourses versées aux étudiants	24 100	79 033	12,22%
catering	6 000	6 545	1,01%
invitations, masse salariale et dépenses dédiées	54 600	42 577	6,58%
voyages	19 700	26 309	4,07%

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>REALISÉ 2025 EN € TTC</b>
TRACEUR	18 390
SON	1 288
MAQUETTE ET PROTOTYPES	420
DECOUPE LASER ET IMPRESSION 3D	33 003
PHOTO	1 229
IMPRIMERIE NUMERIQUE	1 227
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	661
ADMINISTRATION	1 142

Malgré un contexte toujours difficile au plan budgétaire, le compte financier unique 2025 présente un résultat en section de fonctionnement excédentaire, et ce, grâce à la vigilance et l'attention de chacun et chacune. À noter que le soutien accordé aux étudiants en situation de particulière vulnérabilité et fragilité a été maintenu cette année encore.

Comme acté lors du vote du BP2026, une réflexion globale devra être engagée par les nouvelles directions – générale et des études- et la communauté de l'ebabx sur les différents modes de soutien des étudiants. Cette réflexion a été initiée en 2025 en CPSVE en posant l'ensemble des dispositifs et pratiques en vigueur : gratuité des matériaux, dotation d'aide aux diplômés, droits d'inscription, aides ponctuelles, aide aux déplacements collectifs et individuels, soutien psychologique... Au-delà d'une maîtrise des coûts et capacité de l'ebabx à soutenir les étudiants qui se trouvent souvent en grande précarité, il convient d'avoir une meilleure lecture et d'affirmer une orientation de cette politique sociale auprès des étudiants. Cela ira de pair avec la convention qui sera engagée avec la médecine préventive de l'université de Bordeaux pour l'année universitaire 2026/2027.

Compte tenu du contexte budgétaire pour les collectivités, notamment pour Bordeaux-Métropole et les annonces de baisse de la Région, la vigilance est renforcée pour ne pas engager des projets qui pourraient ne pas être honorés.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'adoption de ce compte financier unique 2025.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette délibération.


### **Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 28 mai 2026

P/EXPEDITION CONFORME

**Mme Claire FRADIN**

**Présidente**



## Conseil d'Administration

**Séance du jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

### Délibération n° 10-2026

**Aujourd'hui jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

### **Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente**

Étaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEAUX, Perrine VIGROUX, Camille DE SINGLY, Laurence NAVAILLES, Madeleine AKTYPI, Malak MEBKHOUT, Claire FRADIN, Apolline FRYDENZON  
MM Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenaël LAMARQUE, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Gérard CHAUSSET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

Mme Charline CLAVEAU par Mme Maylis DESCAZEAUX ; M. Johnny LEBEAUPIN par Mme Laurence NAVAILLES

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Fatiha BOZDAG, Camille CHOPLIN, Jacques MANGON, Karine ROUX-LABAT Stéphane DELPEYRAT, Andréa BUR

**Délibération D.10-2026 portant affectation des résultats 2025  
 de l'EPCC-ebabx-école supérieure des beaux-arts de Bordeaux**

Mesdames, Messieurs,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
 Vu la délibération D.09-2026 en date du 28 mai 2026 portant adoption du compte financier unique 2025 ;  
 Considérant que conformément à l'instruction M57, le conseil d'administration doit procéder à l'arrêt et à l'affectation définitive des résultats 2025 à la suite de l'adoption du compte financier unique ;

<b>Résultats de fonctionnement 2025</b>	
Résultat de l'exercice	63 931,37
Résultats antérieurs reportés	908 246,37
Résultat à affecter	972 177,74
<b>Résultats d'investissement 2025</b>	
Solde d'exécution d'investissement 2025	14 490,27
Besoin de financement	-
Excédent de financement	558 334,44
Solde des restes à réaliser d'investissement n-1	-
Besoin de financement	-
Excédent de financement	572 824,71
<b>Excédent de fonctionnement R002</b>	<b>972 177,74</b>
<b>Excédent d'investissement R001</b>	<b>572 824,71</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur l'affectation du résultat.

**Adopté à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 28 mai 2026

P/EXPEDITION CONFORME

**Mme Claire FRADIN**



**Présidente**

## Conseil d'Administration

**Séance du jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

**Délibération n° 11- 2026**

**Aujourd'hui jeudi 28 mai 2026 à 14h00**

Le Conseil d'Administration s'est réuni à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux à l'invitation de

**Madame Maylis DESCAZEAUX – Vice-Présidente**

Étaient présent-e-s :

Mmes Maylis DESCAZEAUX, Perrine VIGROUX, Camille DE SINGLY, Laurence NAVAILLES, Madeleine AKTYPI, Malak MEBKHOUT, Claire FRADIN, Apolline FRYDENZON  
MM Denis DRIFFORT, Alexandre PERAUD, Didier ARNAUDET, Gwenaël LAMARQUE, Florian AIMARD-DESPLANQUES, Gérard CHAUSSET

Étaient représenté.es avec pouvoirs donnés :

Mme Charline CLAVEAU par Mme Maylis DESCAZEAUX ; M. Johnny LEBEAUPIN par Mme Laurence NAVAILLES

Étaient exusé.es et non représenté.es :

MM. Fatiha BOZDAG, Camille CHOPLIN, Jacques MANGON, Karine ROUX-LABAT Stéphane DELPEYRAT, Andréa BUR

**Délibération D.11-2026 portant Décision Modificative n°1 (DM1)  
 du budget de l'exercice 2026 de l'EPCC- ebabx - école supérieure des beaux-arts de  
 Bordeaux**

Mesdames, Messieurs,

La présente modification budgétaire concerne des ajustements de crédits pour l'affectation en dépenses des résultats 2025

section de fonctionnement					
dépenses			recettes		
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
C/65888	autres charges de gestion courante	966 632,74	C/002	résultat de fonctionnement reporté	972 177,74
C/673	titres annulés sur exercice antérieur	545,00			
C/6288	prestations extérieures	30 000,00			
C/6228	honoraires divers	5 000,00			
C/64131	rémunérations	-30 000,00			
C/62268	honoraires pédagogiques	12 500,00	C/7815	reprise provision Etat / l'Adresse	25 000,00
C/6248	déplacement des étudiants	12 500,00			
<b>total</b>		<b>997 177,74</b>			<b>997 177,74</b>



section investissement					
dépenses			recettes		
compte	intitulé	montant	compte	intitulé	montant
c/2051	logiciels	150 000,00	c/001	excédent d'investissement reporté	572 824,71
c/2181	agencements divers	50 000,00			
c/21831	matériel informatique scolaire	100 000,00			
c/21838	autre matériel informatique	60 000,00			
c/21841	meublier scolaire	52 824,71			
c/21848	autres mobiliers	60 000,00			
c/2188	autres matériels	100 000,00			
<b>total</b>		<b>572 824,71</b>			<b>572 824,71</b>

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition.

**Adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à Bordeaux à l'Ecole supérieure des Beaux-Arts, le 28 mai 2026

P/EXPEDITION CONFORME

**Mme Claire FRADIN**

**Présidente**